

**FEDERATION FRANCAISE DE BRIDGE  
COMITE DE GUYENNE  
10, rue de la Tour de Veyrines - 33700 MERIGNAC  
Association régie par la loi du 1er juillet 1901.**

**PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE  
GENERALE EXTRAORDINAIRE DU 25 NOVEMBRE 2022**

L'an 2022, le 25 novembre, à 11 heures 30,  
Le bureau exécutif, les membres de la CRED, les membres  
catégoriels, du Comité du Guyenne, Association loi 1901, les Présidents  
des clubs affiliés, se sont réunis en Assemblée Générale Extraordinaire,  
10 rue de la Tour de Veyrine à Mérignac, sur convocation faite par le  
Président du Comité, Jean-Luc Palmieri.

Chaque membre du bureau a été convoqué, pour cette assemblée, par  
courrier électronique en date du 25 octobre 2022.

Sont présents :

**Bureau Exécutif :**

Jean-Luc Palmieri	Président
Janick Boulard	1ere vice Présidente
Pascale Cordonnier	Secrétaire Générale
Monique Guillaume	Trésorière
Jacques Ardit	Vice Président des compétitions
Anne Dumortier	Vice Présidente Agglomération
Loic Vollet	Vice Président Littoral

**Membres de la CRED :**

Monique Juste	Présidente
Bénédicte Pietrapiana	membre
Edouard Guignard	membre

**Membres Catégoriels :**

Daniel Daniaud	Arbitre fédéral
Bénédicte Pietrapiana	Joueuse de haut niveau
Josette Desbats	Représentante des licenciés
Lionel Bulteau	Représentant des licenciés

**Le Comité de Guyenne compte 45 clubs pour 2520 licenciés au 30 juin 2022.**

**Présidents des clubs présents ou représentés : 21 clubs représentant 1793 licenciés au 30 juin 2022.**

Langoiran	25 licenciés
NC Arcachonnais	115 licenciés
Bruges	99 licenciés
Bergerac	80 licenciés
Blanquefort	40 licenciés
Lege Cap Ferret	93 licenciés
BC Bordeaux St Augustin	35 licenciés
Gujan Mestras	78 licenciés
Le Bouscat	118 licenciés
BCMPE	324 licenciés
Haut de Garonne	34 licenciés
BC de Cestas	51 licenciés
Trèfle Andernosien	107 licenciés
Camblanes	22 licenciés
Pyla sur Mer	158 licenciés
Gradignan	216 licenciés
Le Haillan St Médard	36 licenciés
Soulac sur Mer	52 licenciés
Lacanau	10 licenciés
Biscarrosse	78 licenciés
Talence	22 licenciés

**Le quorum étant atteint, l'Assemblée est déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer.**

**La séance est ouverte à 11 heures 30 minutes.**

L'assemblée est présidée par Jean-Luc Palmieri, Président du Comité.

Le Président rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre de jour suivant :

- Limitation à 2 mandats du Président du Comité de Guyenne
- Modification des statuts

Une copie du courrier électronique de convocation adressé à chaque membre, la feuille de présence, le texte du projet des résolutions qui sont soumises à l'Assemblée.

Le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant plus la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

- ✓ **PREMIERE RESOLUTION**                    LIMITATION DU MANDAT DU  
PRESIDENT DU COMITÉ DE GUYENNE                    Cette  
résolution n'est pas adoptée.
- ✓ **DEUXIEME RESOLUTION**                    MODIFICATION DES  
STATUTS                    Cette  
résolution n'est pas adoptée.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée,  
La séance est levée à 11 heures 45 minutes.

La Secrétaire Générale,  
Pascale Cordonnier

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par les membres du bureau.

Le Président  
Jean-Luc Palmieri

La 1ère Vice Présidente

Janick Boulard

La Secrétaire Générale  
Pascale Cordonnier

La Trésorière  
Monique Guillaume

Le Vice Président des Compétitions  
Jacques Arditi

Vice Présidente Agglomération  
Anne Dumortier

Vice Président Littoral  
Loic Vollet